



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/184

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet d'augmentation de la capacité de stockage de produits pyrotechniques de la société Soirs de fêtes située sur le territoire de la commune de Bondoufle

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 26
Excusés représentés : 8
Absent : 1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Sofiane Seridji****, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené***, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo****, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

** Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

*** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

****A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

***** A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
26 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/184

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet d'augmentation de la capacité de stockage de produits pyrotechniques de la société Soirs de fêtes située sur le territoire de la commune de Bondoufle

Urbanisme

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment l'article R.181-38,

VU l'arrêté n°2024.PREF/DCPPAT/BUPPE/160 du 29 avril 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Soirs de fêtes pour ses installations localisées 2 bis rue des Bordes sur la commune de Bondoufle,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 19 juin 2024,

CONSIDERANT que la société Soirs de fêtes, dont le siège social est situé 2 bis rue des Bordes à Bondoufle, est spécialisée dans l'organisation des événements pyrotechniques,

CONSIDERANT la demande de la société Soirs de fêtes, d'augmenter sa capacité de stockage de produits pyrotechniques, jusqu'à 3 330 kg d'équivalent matière active,

CONSIDERANT que le stockage de produits pyrotechniques est soumis au régime d'autorisation par la rubrique 4220-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

CONSIDERANT que le régime de l'autorisation prévoit l'organisation d'une enquête publique du lundi 3 juin 2024 au mardi 18 juin 2024,

CONSIDERANT que, conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Bondoufle, Brétigny-sur-Orge, Echarcon, Evry-Courcouronnes, Fleury-Mérogis, Leudeville, Lisses, Le Plessis-Pâté, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois et Vert-le-Grand sont appelés à

2024/

donner leur avis, par délibération, sur la demande d'autorisation
environnementale de la société Soirs de fêtes,

APRES DELIBERATION

DECIDE de donner un avis favorable à la demande de la société
Soirs de fêtes pour augmenter sa capacité de stockage de produits
pyrotechniques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 JUIL. 2024

Publié le : 04 JUIL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

31/07/2024